

LE MOT DU MAIRE



Comme chacun peut le constater, Preignac avance. Même si l'heure n'est pas encore au bilan, bien que nous soyons à mi-mandat, de nombreuses réalisations sont terminées, en cours et à venir. Le trottoir entre la poste et l'école est réalisé, sécurisant désormais cette portion de voie départementale pour les parents et les enfants qui vont à pied à l'école.

Les travaux de la salle des fêtes ont commencé et certains se demandent pourquoi nous n'avons pas tout démolir. D'abord parce que cette solution n'était pas la plus économique. Ensuite parce que démolir en zone rouge du Plan Particulier des Risques d'Inondation posait beaucoup trop de problèmes. À cette occasion je remercie les associations pour leur compréhension et je sais que les conditions d'activités de chacune sont perturbées par les travaux. Mais, d'ici quelques mois, la Municipalité sera heureuse de mettre à leur disposition un équipement répondant à leurs besoins. Concernant Le Haire, nous attendons le retour de la déclaration de travaux pour réhabiliter les locaux. Dès réception, les travaux commenceront. Quant au nouveau plan de circulation, après avoir beaucoup fait parler au début car nous avons changé les habitudes de chacun, les choses sont maintenant rentrées dans l'ordre et nous avons des retours très positifs des riverains. Des améliorations sont encore possibles, en particulier près de Médudon, et nous en avons d'ailleurs discuté avec la DDTM.

Par ailleurs, j'insiste sur le fait que nous vivons dans une collectivité, et que cela implique des droits mais aussi des devoirs. On ne peut pas revendiquer les uns et oublier les autres. Dans la période économiquement difficile que nous vivons, nous devons être solidaires. Pourquoi près de 220 propriétaires de maisons ne payaient pas les impôts qu'ils devaient régler ? Pourquoi de nombreux foyers ne payent pas les ordures ménagères (plus de 1 000 sur la CDC qui en a la compétence) ?

Alors chers Preignacais, si vous voulez que notre commune avance, que chacun pense un peu aux autres et pas seulement à lui. Il faut financer l'école, la garderie, la restauration, les infrastructures, l'entretien des espaces verts, la propreté de notre commune, etc.

Les vacances d'été sont là et je souhaite à chacun de profiter de cette période estivale pour se détendre, oublier le quotidien et les contraintes.

Bonnes vacances à tous.

Jean-Pierre Manceau

Maire de Preignac et Vice-Président de la CDC de Podensac

LE BUDGET DE L'ANNÉE 2011

Cette année encore, le Conseil Municipal n'a pas souhaité augmenter le taux des différentes taxes comme l'indique, le tableau récapitulatif. La Commune maintient, depuis 2008, les taux d'imposition des différentes taxes. Malgré cela, nous faisons des travaux importants. Que chacun se rassure, les investissements que nous faisons ont été validés par le Trésor public. Les travaux prévus sont nombreux, mais malheureusement les contraintes administratives sont souvent lourdes et ne nous permettent pas d'avancer aussi vite que nous le souhaiterions. Par exemple 6 mois pour un permis de construire à condition qu'aucune demande de pièces supplémentaires ne soit faite, ce qui prolonge d'autant les délais.

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
|--|---------|---------|---------|---------|
| Taxe d'habitation | 10,43 % | 10,43 % | 10,43 % | 10,43 % |
| Taxe foncière <i>propriétés bâties</i> | 18,15 % | 18,15 % | 18,15 % | 18,15 % |
| Taxe foncière <i>propriétés non bâties</i> | 67,73 % | 67,73 % | 67,73 % | 67,73 % |

Récapitulatif des subventions de 2009 et de 2010

Comme nous pouvons le constater sur le tableau ci-dessous la commune demande régulièrement des subventions, qui sont importantes pour une bonne gestion des comptes. Nous remercions très sincèrement les différents organismes qui participent au développement de Preignac

| Travaux subventionnés | |
|-------------------------|-----------------------------------|
| Église | Couverture sacristie |
| | Restauration sacristie |
| Équipement scolaire | Travaux accueil périscolaire |
| | Tableaux numériques |
| | Aménagement accueil périscolaire |
| | Acquisition matériel périscolaire |
| Bâtiment École du Haire | Travaux du Haire |
| Cimetière | Aménagement colombarium |
| | Réhabilitation du cimetière |
| Salle des Fêtes | Études |
| Éclairage public | Extension |

| Organismes | Montant € | |
|------------------|-----------|-----------|
| | 2009 | 2010 |
| État | 10 230,55 | 22 962,92 |
| Conseil Régional | | 9 593,00 |
| Conseil Général | 18 303,00 | 32 201,84 |
| CAF Gironde | 8 557,44 | |
| SDEEG | 8 14,00 | |
| CDC Podensac | | 8 315,00 |

| | | |
|-------------------|-------------------|------------------|
| Sous-total | 10 230,55 | 73 072,76 |
| Total | 110 977,75 | |

| Assainissement collectif | Organismes | Montant | |
|----------------------------|-----------------------------|------------------|------------------|
| | | 2009 | 2010 |
| Station d'épuration | | | |
| Station | Conseil Général | 29 325,00 | |
| | Agence Bassin Adour Garonne | 21 268,00 | |
| Reseau assainissement | Conseil Général | | 54 122,25 |
| | Agence Bassin Adour Garonne | | 41 398,00 |
| | Total | 50 593,00 | 95 520,25 |

INVESTISSEMENTS AUX ÉCOLES



Parce que le confort et les conditions d'accueil des enfants sont au cœur des préoccupations de la Municipalité, cette année encore d'importants investissements vont être réalisés aux écoles : nouvelles tables pour les maternelles à la cantine et poursuite du programme de rafraîchissement des peintures des salles de classe de l'école maternelle. Enfin, la

Municipalité a décidé, en accord avec les instituteurs, de poursuivre la mise en place de tableaux électroniques dans différentes salles de classe de l'école élémentaire. En 2010, ces tableaux ont été installés en CM1 ainsi qu'en CM2. En 2011, nous continuons cette opération avec l'acquisition de 2 nouveaux tableaux, dont le choix du modèle est laissé aux enseignants.

SÉCURISATION DE L'ACCÈS AU BUS À BOUTOC

Durant la campagne des municipales, nous avons été alerté par les riverains du carrefour de Boutoc qui se plaignaient de l'insécurité existante

pour les enfants allant prendre le bus scolaire... Pas de trottoirs, vitesse excessive des automobilistes, manque de visibilité la nuit par temps de pluie,

etc. Nous avons donc décidé, d'inscrire au prochain budget, la modernisation du carrefour et la mise en place d'un cheminement piéton.

RÉHABILITATION DES VOIRIES COMMUNALES

La Municipalité a décidé de goudronner la voie du Cornard qui est toujours en terre, rendue peu carrossable en raison d'importants trous et utilisée par

les riverains mais également par les automobilistes souhaitant se rendre de Jeannonier ou Trinquine vers Miselle et Perrette. De même, la voie Communale d'Arrançon qui est

aussi en terre sera goudronnée et les eaux qui ruisselaient jusqu'alors chez les propriétaires riverains seront canalisées et évacuées vers le bas du quartier.

CONSULTATIONS GRATUITES D'AVOCATS



Pour obtenir un premier conseil sur un litige éventuel ou une question de droit, Me Hervé Le Diascorn, Avocat à Preignac, assurera une permanence gratuite le 1^{er} mardi de chaque mois, de 17h à 19h, à la

Mairie. **La première consultation a eu lieu le mardi 5 juillet.** Nous vous remercions de bien vouloir prendre rendez-vous, par téléphone, auprès du secrétariat de la Mairie afin de faciliter l'organisation.

ASSAINISSEMENT

Les travaux d'assainissement du quartier Lamothe et de celui du Haire sont désormais terminés. Nous

allons continuer, cette année, avec une nouvelle tranche vers, Perrette et le Beurre. L'appel d'offres pour

la maîtrise d'œuvre a été lancé et le choix du prestataire est d'ores et déjà fait.

SALLE DES FÊTES



Les travaux de la Salle des Fêtes avancent selon le planning établi. Nous remercions notre Conseiller Général ainsi que le Président

du Conseil Général car grâce à eux, nous avons obtenu une subvention d'un montant sélevant à 100 000 €.

FOURGON DEVANT LES ÉTABLISSEMENTS CHAMBON

Le propriétaire du fourgon, qui est resté stationné plusieurs mois devant les Ets Chambon, s'est fait arrêté pas la gendarmerie, qui a immobilisé le véhicule. Si nous avons déplacé ce fourgon,

le propriétaire aurait pu se retourner contre la Commune pour les éventuelles dégradations occasionnées. Seul le propriétaire pouvait entamer la démarche d'enlèvement. La présence d'une

fourrière sur la Commune pourrait résoudre le problème. Ceci nous ayant servi de leçon pour l'avenir, nous avons entrepris les démarches pour en créer une à Preignac.

PANNEAU LUMINEUX



Le panneau lumineux, double face, vient d'être installé sur le parking de La Poste. Outre la diffusion d'informations municipales, en investissant dans ce nouvel équipement, la Municipalité a

souhaité offrir aux associations Preignacaises un support de communication supplémentaire pour diffuser les informations sur leurs manifestations. Ce panneau sera mis à jour régulièrement.

LES CANCANS PREIGNACAIS

Un Preignacais fait courir le bruit que M. le Maire et ses Adjoints ont doublé leurs indemnités. Ceci n'est possible qu'après délibération du Conseil. Chacun pourra d'ailleurs vérifier sur les comptes-rendus des délibérations que ces allégations

sont fausses. Bien au contraire, nous ne nous attribuons que la moitié des indemnités prévues par la loi, sans aucune autres indemnités, frais de représentations ou de déplacements. Par ailleurs, certains ont pu s'étonner

de notre absence lors de la remise des coupes du tournoi de tennis. En effet, il nous a été impossible de nous rendre à cette manifestation puisque nous n'avons pas été invités... sauf par un coup de téléphone dix minutes avant la remise des coupes.

CÉRÉMONIE DU 14 JUILLET

Comme chaque année, un apéritif républicain, offert à toutes et à tous, par la Municipalité se déroulera, sur

le site de **Sanches, le jeudi 14 juillet à partir de 18h30.** En cas de mauvais temps, il aura lieu dans la salle du

bybe au stade. Nous comptons sur votre présence et vous espérons nombreuses et nombreux.

PLAN CANICULE

En prévision du plan canicule, les personnes seules à mobilité réduite

ou présentant des pathologies lourdes peuvent, dès à présent,

faire la démarche de se signaler en Mairie.

TRANSPORT SCOLAIRE



Notre volonté d'assurer un ramassage scolaire au sein de notre Commune reste intacte et renforcée par la satisfaction affichée des parents utilisateurs. Ce service, nous le voulons le plus souple et le plus sécurisant possible. La présence d'une accompagnatrice (non obligatoire) et la possibilité d'une utilisation à la demande pour un paiement au trajet (40 centimes d'euros) en sont les

preuves affichées. De plus le prix de la garderie est inclus dans le transport. Nous invitons le plus grand nombre de parents à s'inscrire (en Mairie), permettant ainsi la pérennisation de ce service. Plus d'enfants transportés c'est moins d'embouteillage sur le parking des écoles. Vos idées, vos remarques seront les bienvenues, afin d'optimiser le transport scolaire des enfants des écoles de Preignac.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes garçons et filles âgés de 16 ans dans l'année doivent se faire recenser en Mairie dans les 3 mois

suivant leur anniversaire. Le recensement est obligatoire car l'attestation vous sera demandée

pour vous inscrire à tout examen ou concours (CAP, BAC, PERMIS DE CONDUIRE)

OUVERTURE DES TENNIS À L'ANNÉE



Les courts de tennis étant Municipaux, ils seront désormais ouverts, à toute la population, toute l'année sauf pendant les périodes de tournois.

Nous comptons sur le civisme de chacun afin de respecter les lieux et d'offrir un service supplémentaire aux Preignacais.

ORDURES MÉNAGÈRES : LES BONNES PRATIQUES

Chaque dimanche soir, sortir la poubelle rouge qui est uniquement destinée aux ordures ménagères. Chaque jeudi soir, **en semaine impaire**, sortir la poubelle verte (qui remplace la caisse jaune). La poubelle verte est destinée aux journaux, cartons, briques alimentaires, bouteilles

plastique entretien ménager, bouteilles plastique alimentaire, boîte de conserve en métal. Ces poubelles seront vidées si elles sont sur le trottoir, devant votre demeure. Après le passage des camions, ne pas laisser les poubelles sur le trottoir, c'est respecter vos voisins. Les laver,

c'est respecter les travailleurs qui ont en charge de les vider. Quant aux bouteilles en verre, elles doivent être déposées dans les bacs situés sur la commune : Place de la Mairie (vers le stationnement des caravanes), Quartier Lamothe, Boutoc et Clos d'Espied (près du tennis).

RAPPELS IMPORTANTS DU CODE DE LA ROUTE

Le panneau « sens interdit » et « Stop » concerne TOUS les véhicules (autres que piétons) : voiture, moto, vélo, etc.



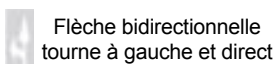
Franchir ce panneau entre dans le cadre d'une contravention de 90 € à 375 € et du retrait de 4 points du permis de conduire (même pour un cycliste). Pour rappel, un cycliste descendu de son vélo, le vélo à la main est considéré comme un piéton en charge d'un objet. En revanche, s'il reste sur sa bicyclette, et ne respecte pas le code, il sera sanctionné. Rouler en sens interdit, même sur quelques mètres est une infraction.



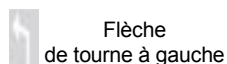
Le stop obligeant à l'immobilisation totale du véhicule, le non respect du code entre dans le cadre d'une contravention 4^{ème} classe : retrait de 4 points du permis de conduire et amende allant de 90 à 375 €. Passer doucement au Stop (passage à l'américaine) est passible de la même sanction.

La bonne interprétation des flèches directionnelles

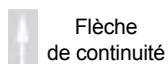
Les infractions constatées nous obligent à procéder au marquage au sol de flèches directionnelles.



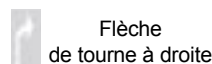
Flèche bidirectionnelle tourne à gauche et direct



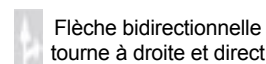
Flèche de tourne à gauche



Flèche de continuité



Flèche de tourne à droite



Flèche bidirectionnelle tourne à droite et direct